



A Madame Fabienne Giboudeaux
Adjointe au Maire de Paris

Le 22 février 2013

Madame la Maire Adjointe,

Vous m'avez adressé un courrier en date du 28 janvier dernier relatif à la Charte des Usages du Champ de Mars, récemment promulguée par Monsieur le Maire de Paris, et je vous en remercie. Dans le cadre des réunions que vous présidiez, nous avons en effet participé activement à l'élaboration de ce texte, et avons pris connaissance avec intérêt de sa version définitive. Même si nous considérons que le débat n'est pas clos sur la question des manifestations, nous en apprécions les éléments positifs, notamment la création d'un « Comité Champ de Mars » chargé de faire un rapport annuel sur l'application de la Charte, rapport auquel nous serons associés.

Il est important que cette charte soit pleinement respectée et appliquée, et donc que les moyens indispensables soient dégagés, qu'il s'agisse de fonctionnement, d'investissement ou de personnel. A cet égard, nous y avons noté le rôle essentiel dévolu aux agents d'accueil et de surveillance, rôle souligné à plusieurs reprises, et dans de nombreux domaines : information du public ; vérification quotidienne de l'état du mobilier urbain ; contrôle des aires de jeux ; contrôle de la circulation des vélos et autres véhicules à deux roues, des chiens ; contrôle de l'application des concessions ; respect de la réglementation, notamment en matière d'alcool ; état des lieux avant et après les manifestations ; constat des anomalies pendant les manifestations etc.

L'exercice de ces responsabilités, sur ce vaste territoire (25 hectares) ouvert en permanence et si fréquenté (21 millions de visiteurs par an) exige évidemment **une présence quotidienne d'agents d'accueil et de surveillance en nombre suffisant, quelle que soit la saison**. Il exige aussi qu'ils aient l'autorité nécessaire pour « dissuader », voire « verbaliser » comme prévu dans la Charte.

Or notre longue expérience, comme notre observation quotidienne du Champ de Mars, nous permettent d'affirmer que pour l'instant, cette fonction essentielle d'accueil et de surveillance n'est nullement exercée selon les termes de la Charte. Aucun des trop rares agents qui en sont chargés n'est affecté spécifiquement au Champ de Mars, leur périmètre d'action englobant tous les grands espaces publics du VIIème arrondissement. Leur présence et leur visibilité sont beaucoup trop incertaines pour assurer une surveillance efficace ou la moindre dissuasion. Cette constatation ne vise nullement à mettre en cause les agents actuels dans l'exercice individuel de leur fonction. Elle vise à dénoncer un système totalement inadapté à la situation et à ce nouveau texte prévu pour mieux gérer les usages du Champ de Mars.

L'application même de la Charte nous conduit donc à renouveler avec force la demande déjà formulée à plusieurs reprises, celle d'un corps d'agents d'accueil et de surveillance en nombre suffisant, et affectés uniquement au Champ de Mars, leur nombre « suffisant » devant être évalué proportionnellement à la dimension du territoire, au nombre des visiteurs, et à la nature des activités et manifestations prévues.

Avec l'espoir que cette demande pourra être prise en considération, je vous prie de recevoir, Madame la Maire adjointe, mes cordiales salutations.

Bernard Loing,
Président des Amis du Champ de Mars